



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2017-493

06/06/2017

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 3

Objet : Ouverture de deux emplois d'inspecteurs des finances de 1ère classe au tour extérieur de l'Inspection générale des finances.

Destinataires d'exécution

Agents de catégorie A du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Résumé :

La circulaire d'information du 4 mai 2017 ci-annexée précise les modalités de candidature pour l'accès à l'emploi d'inspecteur des finances de 1ère classe, par la voie du tour extérieur.

*Pour le ministre, et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice des carrières
et de la rémunération*

Emmanuel BOUYER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

☎ : 01.53.18.14.57

☎ : 01.53.18.95.62

✉ : recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr

Nos réf. : IGF/GEST. 2017-46

Paris, le 04 MAI 2017

Le ministre de l'économie et des finances

à

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'Etat
(Secrétariats généraux)
(Directions chargées des ressources humaines)

- Objet:** Ouverture de deux emplois d'inspecteurs des finances de 1^{ère} classe au tour extérieur de l'Inspection générale des finances
- PJ:**
- Liste des contacts pour complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances (Annexe 1)
 - Origines professionnelles des inspecteurs des finances recrutés par la voie du tour extérieur (Annexe 2)

Deux emplois d'inspecteurs des finances de 1^{ère} classe sont ouverts, par arrêté du 28 avril 2017, au recrutement par la voie du tour extérieur en 2018 au titre de l'année 2017. À ce titre, l'Inspection générale des Finances (IGF) recherche des profils à fort potentiel, d'horizons divers, ouverts à des problématiques variées de l'action publique, ayant témoigné de compétences solides et d'un grand sens de l'engagement dans leurs fonctions antérieures et prêts à s'engager dans une nouvelle étape exigeante de leur vie professionnelle.

En complément de l'avis publié au Journal officiel, la présente circulaire a pour objet d'apporter les précisions sur les principes et les modalités de ce recrutement.

I - TEXTES APPLICABLES

- Le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'Inspection générale des finances fixe, dans ses articles 9, 10, 11 et 12, les conditions dans lesquelles s'opèrent les recrutements au tour extérieur.
- L'arrêté du 26 octobre 2009 fixe les modalités d'examen de la qualification des candidats, ainsi que les conditions d'établissement de la liste d'aptitude à l'emploi d'inspecteur des finances.

II – CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature au titre de l'année 2017 :

- les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A,
- les agents de l'Etat, titulaires de l'un des diplômes exigés pour se présenter au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration,
- les magistrats de l'ordre judiciaire.

Les candidats doivent impérativement :

- être âgés de trente ans au moins au 1^{er} janvier 2017,
- justifier à la même date de dix années de services publics, civils et militaires, leur ayant permis d'acquérir et d'exercer les compétences nécessaires aux missions de l'Inspection générale des finances.

Sont retenus les services admis à validation ou valables pour la constitution du droit à pension au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Les conditions de candidatures sont donc très ouvertes, au-delà des seules administrations centrales de l'Etat et des services du ministère de l'économie et des finances.

III – PROCÉDURE

Le dossier de candidature est disponible sur le site internet de l'Inspection générale des finances (<http://www.igf.finances.gouv.fr>). Il peut également être demandé par simple courrier au service de l'Inspection générale des finances.

Le dossier est rempli par le candidat qui le transmet à l'autorité administrative qui l'emploie. Celle-ci complète le dossier, en liaison et avec le visa de l'administration d'origine si elle est différente.

Ce dossier, une fois complet, est adressé, **par l'administration dont relève le candidat**, au Service de l'Inspection générale des finances, **au plus tard le 13 juillet 2017**, soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi), soit en le déposant au Service **le 13 juillet 2017 avant 18 heures**. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus. Le Service accusera réception des dossiers reçus.

Le **comité de sélection** établit, par ordre de mérite, la liste des candidats qu'il estime aptes à exercer les fonctions d'inspecteur des finances. Pour ce faire, le comité met en œuvre une procédure de recrutement en deux étapes :

1 – présélection sur dossier

Les candidats présélectionnés reçoivent, en septembre 2017, le calendrier des entretiens prévus dans le cadre de la procédure de recrutement ;

2 – trois entretiens pour les candidats présélectionnés, respectivement :

- un premier entretien axé sur le parcours et les motivations du candidat, conduit en binôme par les personnalités qualifiées en matière de gestion des ressources humaines, en entreprise et au service de l'inspection générale des finances ;
- un deuxième entretien comportant des exercices de mise en situation professionnelle et pouvant être immédiatement précédé d'une préparation, conduit en binôme par l'inspecteur général des finances et l'inspecteur des finances désignés par la commission administrative paritaire ;

- un dernier entretien conduit conjointement par le président du comité, le directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant et le chef du service de l'inspection générale des finances ou son représentant.

Les entretiens se déroulent en principe en octobre 2017.

La liste définitive des candidats retenus par le comité de sélection est transmise, assortie le cas échéant de ses observations, au ministre chargé de l'économie et des finances. Ce dernier choisit les candidats dont la nomination est proposée au Président de la République. La nomination dans l'emploi d'inspecteur des finances de 1^{ère} classe est prononcée par décret du Président de la République. Elle prend effet au 1^{er} janvier 2018.

IV – PRÉSENTATION DU POSTE

Dès la prise de fonction, l'intéressé est intégré aux missions générales de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière, confiées à l'Inspection générale des finances.

Les inspecteurs des finances sont affectés à des missions d'une durée moyenne de deux à quatre mois, dans des secteurs d'activité très diversifiés. Souvent réalisées en équipes resserrées, les missions confiées aux inspecteurs sont, pour environ la moitié d'entre elles, réalisées conjointement avec d'autres corps d'audit et de contrôle. Certaines missions peuvent être également effectuées à la demande d'organisations internationales (FMI, Banque mondiale) ou de collectivités territoriales. Les inspecteurs disposent d'une grande autonomie et d'une large responsabilité dans la conduite de leurs investigations. Ils sont amenés, dans l'exercice de leurs missions, à rencontrer un grand nombre d'administrations, d'opérateurs et d'entreprises.

Les inspecteurs des finances sont encadrés par un chef de mission expérimenté et travaillent sous la supervision d'un inspecteur général des finances qui les guide et les appuie dans la réalisation de leur mission. Ils bénéficient, pour la réalisation de leurs travaux, de modules de formation internes ou externes, ainsi que de l'appui des services support du Service et du ministère et, le cas échéant, d'experts.

Les missions incluent quasi-systématiquement la production de livrables (rapport, présentation) transmis aux commanditaires (les ministres et leurs cabinets) après validation de la direction du Service de l'IGF.

A l'issue des quatre années au sein du Service de l'IGF (obligation pour être promu au grade d'inspecteur général), les inspecteurs des finances rejoignent des secteurs très variés, dans des fonctions dirigeantes d'expertise ou de management, dans la sphère publique ou privée (voir le rapport d'activité).

V – PROFILS RECHERCHÉS

L'étendue du champ d'intervention de l'IGF et la diversité des problématiques abordées permettent à des profils très variés de s'intégrer facilement et d'apporter des compétences valorisées et utiles au Service. Cette diversité implique pour tous les inspecteurs des capacités d'adaptation, une forte polyvalence et un dynamisme leur permettant de s'adapter rapidement aux environnements les plus divers et à traiter de questions complexes et variées dans une période de temps resserrée.

Aucune connaissance technique sectorielle n'est nécessaire pour postuler.

En revanche, des compétences solides d'expression écrite et orale, de conduite d'entretiens et d'organisation, de maîtrise des outils informatiques ainsi qu'une forte capacité d'analyse, d'inventivité et de synthèse sont indispensables.

En outre, la maîtrise des principes fondamentaux de l'organisation administrative, des finances publiques, de la gestion budgétaire, de l'économie, de la gestion des ressources humaines et de comptabilité publique et privée sont très utiles à la réalisation des missions du Service. Ces compétences seront approfondies progressivement à l'IGF pendant les missions ainsi qu'au travers de sessions de formation professionnelle organisées par le Service.

Les qualités professionnelles particulièrement précieuses à l'IGF sont la capacité d'écoute et de dialogue, la rigueur et la précision de l'analyse, le goût du travail en équipe, la réactivité, la capacité de rédaction et, de façon générale, un intérêt pour les grands enjeux de modernisation de l'Etat et de conduite des politiques publiques.

VI - CONTENU DU DOSSIER

La sélection sur dossier et les entretiens de recrutement doivent pouvoir se fonder sur des informations précises et concrètes. Les membres du comité de sélection ou du Service de l'Inspection générale des finances qui assure son secrétariat, se réservent la faculté de contacter les employeurs actuels ou passés du candidat pour compléter les informations écrites fournies dans le dossier.

Le dossier doit impérativement comprendre :

- un *curriculum vitae*, en format libre, avec indication du nom, des fonctions et des coordonnées du supérieur hiérarchique (direct ou indirect) du candidat pour chaque poste occupé. Ces précisions doivent permettre de le contacter en tant que de besoin. Les diplômes ou titres obtenus par le candidat doivent figurer dans le CV,
- une lettre de motivation, adressée à l'attention de la chef du Service de l'Inspection générale des finances, faisant notamment ressortir les principales réussites et difficultés rencontrées au cours du parcours professionnel, l'objectif étant de mettre en évidence les bénéfices tirés de chaque expérience,
- le dossier de candidature délivré par le Service de l'Inspection générale des finances, renseigné par le candidat puis par l'administration qui l'emploie, avec ses annexes,
- les comptes-rendus d'entretien d'évaluation, l'historique des réductions d'ancienneté et, s'il y a lieu, les feuilles de notation des trois dernières années,
- le descriptif d'une réussite professionnelle (2 pages dactylographiées maximum) : le candidat décrira précisément une mission qu'il a eu à mener, ses enjeux, le rôle qui lui incombait, la méthode qu'il a choisie pour conduire cette mission, en l'explicitant, le résultat obtenu et ce que le candidat en retire.

Le dossier est délivré sous format électronique par le Service de l'Inspection générale des finances. Pour le CV et la lettre de motivation, en revanche, le candidat n'est pas tenu de suivre un format prédéfini. L'ensemble des pièces peut être rempli par voie électronique, puis imprimé pour signature par l'autorité administrative qui emploie le candidat.

Le Service de l'Inspection générale des finances (recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr) reste à la disposition des candidats pour répondre à toutes leurs questions sur le contenu du dossier et sur le déroulement de la procédure de recrutement.

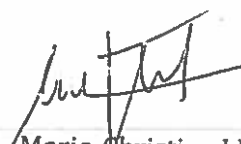
VII - SITUATION DES CANDIDATS AU SERVICE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

S'ils sont fonctionnaires, les candidats nommés dans l'emploi d'inspecteur des finances de 1^{ère} classe seront détachés au 1^{er} échelon de cette classe (indice brut 813, majoré 667). Dans le cas où ils perçoivent dans leur corps d'origine un traitement supérieur à l'indice afférent au 1^{er} échelon de la 1^{ère} classe, ils bénéficient d'une indemnité compensatrice. S'ils n'ont pas la qualité de fonctionnaire, les intéressés sont recrutés comme fonctionnaires stagiaires au 1^{er} échelon de la 1^{ère} classe du grade d'inspecteur.

A l'issue d'une période de dix-huit mois, les candidats nommés dans l'emploi sont titularisés dans le grade d'inspecteur des finances. Cette titularisation est prononcée par décret du Président de la République, après avis de la commission administrative paritaire de l'Inspection générale des finances. Si la titularisation n'est pas prononcée, il est mis fin aux fonctions de l'intéressé. S'il avait la qualité de fonctionnaire, il est réintégré dans son corps d'origine.

J'appelle en outre l'attention sur le fait que la titularisation est subordonnée à l'accomplissement de missions réalisées sous l'autorité du chef du Service de l'Inspection générale des finances, à l'exclusion de toute autre activité administrative pendant la période de dix-huit mois précédant la titularisation.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
*L'inspectrice générale des finances,
Chef du service de l'Inspection générale des finances*



Marie-Christine LEPETIT

ANNEXE 1

Liste des contacts pour complément d'information sur l'exercice des fonctions d'inspecteur des finances

Antoine CHOUC, inspecteur des finances, chargé de mission auprès de la chef du Service
Tel. : 01 53 18 38 09 Mel. : recrutement.igf@igf.finances.gouv.fr

En complément, vous pouvez également contacter les personnes recrutées par la voie du tour extérieur actuellement présentes au Service.

Prénom, NOM	Corps d'origine	Numéro de téléphone	Adresse mail
-------------	-----------------	---------------------	--------------

Recruté en 2017

Frédéric LEPAGE	Commissaire commandant de l'armée de terre	01 53 18 14 82	frederic.lepage@igf.finances.gouv.fr
-----------------	--	----------------	--

Recruté en 2016

Nicolas DUPAS	Attaché principal d'administration	01.53 18 14 35	nicolas.dupas@igf.finances.gouv.fr
---------------	------------------------------------	----------------	--

Recrutés en 2015

Carole MAUDET	Inspectrice principale des finances publiques	01 53 18 23 64	carole.maudet@igf.finances.gouv.fr
Céline KERENFLECH	Inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	01 53 18 13 77	celine.kerenflech@igf.finances.gouv.fr

Recrutés en 2014

Jérôme DIAN	Inspecteur principal des finances publiques	01 53 18 38 27	jerome.dian@igf.finances.gouv.fr
David KNECHT	Attaché principal d'administration	01 53 18 11 90	david.knecht@igf.finances.gouv.fr

ANNEXE 2

Origines professionnelles des personnes recrutées par la voie du tour extérieur ces dernières années

Année	Ministère/direction/service
2017	- Ministère de la défense
2016	- Ministère de l'économie et des finances / Caisse des dépôts et consignations
2015	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques - Ministère de l'économie et des finances / direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
2014	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques - Ministère de l'économie et des finances / direction du budget
2013	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor
2012	- Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques
2011	- Ministère de la justice / direction de l'administration pénitentiaire - Ministère de l'économie et des finances / direction générale du Trésor - Ministère de l'économie et des finances / direction générale des finances publiques